

Décision 13-DCC-02 du 07 janvier 2013

relative à la création d'une entreprise commune par les sociétés Routière de l'Est Parisien et Compagnie Maritime Marfret

Posted on: 05 février 2013 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Création d'entreprise commune

Partie notifiante

Fluvéo/Routière de l'Est Parisien-
Compagnie Marfret

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Lire

le texte intégral de la décision

231.23 Ko